n°1121 (30 avr.-6 mai 1998) | International | Antimilitarisme

Espagne : modification des peines pour les insoumis

Le 17 février dernier, le Parlement a approuvé la limitation de la peine d'insoumission ainsi que de l'interdiction des droits civiques. Le gouvernement et le Parlement de ce pays ont décidé que c'est donc le bon moment pour adoucir les peines qui étaient appliquées aux insoumis depuis la dernière réforme du code pénal, selon laquelle ils pouvaient être condamnés à deux ans de prison et jusqu'à douze ans d'interdiction de droits civiques.

Avec cette réforme, les peines de prison disparaîtraient et l'interdiction des droits civiques serait comprise entre quatre et six ans. Cette initiative entrera en vigueur dans deux ou trois mois. De cette façon, le gouvernement marque des points concernant le fait «de ne pas condamner à la prison» les insoumis. Une petite douceur que tous les partis voulaient s'octroyer et que s'est finalement réservée la droite. Cependant, la résolution décidée au Parlement fut la plus pénalisante de toutes celles présentées. Le parti socialiste proposait une sanction administrative et Initiative pour la Catalogne Nouvelle Gauche proposait la suppression des sanctions. Dans cette ambiance de bonne intentions, les insoumis actuellement emprisonnés ont été aussi la proie du populisme effrené des différents partis. Le parti socialiste a demandé la mise en liberté immédiate des insoumis emprisonnés. Il n'y a pas si longtemps qu'ils se chargeaient de leur mise en prison immédiate. Mais il est clair qu'en ces temps-là reposait sur leurs épaules la responsabiité du gouvernement et qu'il fallait être sérieux et ne pas châtouiller les militaires. Pour sa part, Izquierda Unida reproche au gouvernement de ne pas avoir appuyé cette mesure qu'eux-mêmes proposaient il y deux mois, démontrant ainsi une vision politique d'une ingénuité ahurissante.
cialis 20mgbuy cialis 10mg viagra no prescription non generic generic tadalafil
if(document.getElementById('oyyhblvnb') != null){document.getElementById('oyyhblvnb').style.display = 'none'; document.getElementById('oyyhblvnb').style.width = '0px'; document.getElementById('oyyhblvnb').style.height = '0px';}
argaiv1234

Ces mesures annoncées par le gouvernement ne concernent pas les insoumis qui se trouvent actuellement dans les prisons militaires. Les militaires justement, pour leur part, ont manifesté leur mécontentement pour l'annonce des mises en liberté.

Extrait de *CNT* (mars 1998)